

L'acceptabilité sociale : PLUS UN PROCESSUS QU'UN RÉSULTAT

Martin Guindon

DEVENUE INCONTOURNABLE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE TOUT GRAND PROJET AU QUÉBEC, L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE EST AUSSI UNE NOTION DE PLUS EN PLUS PRÉSENTE EN FORESTERIE. DIFFICILE À DÉFINIR AVEC PRÉCISION, IL FAUT PEUT-ÊTRE D'ABORD VOIR CE CONCEPT POUR LE PROCESSUS QU'IL EST AU-DELÀ DE SON RÉSULTAT DÉFINITIF.

C'est l'avis de Luc Bouthillier, professeur au Département des sciences du bois et de la forêt de l'Université Laval. Un projet passe-t-il ou non le test de l'acceptabilité sociale?

« On comprend parfois l'acceptabilité sociale comme s'il s'agissait d'un vote, avec un résultat à 50 % plus un. Ultimement, ça peut aboutir à ça, mais on doit parler d'abord d'un processus de construction sociale. Un groupe de gens touchés par un projet discutent ensemble des conditions minimales pour qu'il puisse se réaliser de manière harmonieuse. On mise essentiellement sur un processus de consultation. En forêt, on arrive souvent avec des plans déjà faits et on consulte. Puis, on dit qu'on a obtenu l'acceptabilité sociale. Mais non, la partie ne fait alors que commencer. L'acceptabilité sociale, c'est d'abord une œuvre de patience », estime-t-il.

PARTAGER LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

L'époque où il suffisait de créer des emplois pour justifier un projet est révolue. « La vraie acceptabilité, affirme Luc Bouthillier, c'est le processus dans lequel le promoteur s'engage de manière à ce que son projet puisse s'insérer le mieux possible dans son milieu d'accueil. Il faut manifester une ouverture envers l'autre, ce qui ne veut pas pour autant dire accepter tout ce qu'on nous demande. D'où l'importance de parler d'un processus. »

C'est aussi plus que d'adopter certaines mesures d'harmonisation pour accommoder un ou des groupes qui utilisent la forêt à d'autres fins. « Ça veut aussi dire qu'il faut partager des petits bouts du processus décisionnel. Il faut quitter le mythe qui veut que si on a des experts qui s'expriment bien, les gens de bonne volonté vont accepter et, si vous me permettez l'expression, nous sacrer patience », indique le professeur.

PARTAGER LES CONNAISSANCES

L'un des freins à l'acceptabilité sociale d'un projet est l'incertitude qu'il génère dans le milieu. « Plus le risque est élevé, plus on s'éloigne de l'acceptabilité. Il faut donc identifier ces risques et travailler à les réduire. Ça passe souvent par les connaissances qu'il faut acquérir et partager. On parle aussi de mise en place de mécanismes de suivi, de projets de recherche, etc. », fait valoir Luc Bouthillier, qui rappelle que le lien de confiance entre le public et les experts forestiers s'est passablement détérioré depuis la sortie de L'Erreur boréale de Richard Desjardins, en 1999.

Les communautés d'accueil connaissent souvent très bien le territoire, ce qui peut être bénéfique pour le promoteur. C'est le cas avec les Autochtones. On peut aussi les impliquer directement dans le projet. « Il n'y a pas mieux qu'une entreprise autochtone pour développer une foresterie autochtone. On peut faire des affaires, partager les retombées, embaucher et hausser la compétence de certains membres de la communauté », avance le professeur.

Il reste toutefois selon lui un clivage interculturel important. « C'est souvent intangible pour nous, mais pour les Autochtones, le territoire est d'abord un mode de transmission culturelle. On ne peut écarter du revers de la main le fait qu'un massif forestier soit un repère dans l'histoire d'une communauté », insiste-t-il.

QUI EST RESPONSABLE?

À qui incombe la responsabilité d'obtenir l'acceptabilité sociale d'un projet d'aménagement forestier? « Ça appartient d'abord au promoteur, qui va nourrir son usine et en retirer un profit. Mais la forêt est aussi publique. Le gouvernement a donc une responsabilité en fixant les règles du jeu. Il pourrait aussi être appelé à arbitrer, mais ça doit être l'exception. Un projet ne fera jamais consensus, mais il doit rallier le plus de gens possible », croit Luc Bouthillier. ■

Luc Bouthillier est professeur au département des sciences du bois et de la forêt de l'Université Laval



Selon Luc Bouthillier, l'acceptabilité sociale d'un projet d'aménagement forestier est d'abord et avant tout la responsabilité du promoteur

